

REGLEMENT DU CIRCUIT JEUNES CODEP 67 – Saison 2026-2027
--

REDACTEURS

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Geoffroy BALAYN Responsable compétition zone sud• Virginie PIERROT Responsable compétition zone nord |
|---|

DESTINATAIRES

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Membres du bureau du CODEP 67• Les présidents des clubs du CODEP 67• Les responsables jeunes des clubs du CODEP 67 |
|--|

Table des matières

Objet	3
Domaine d'application	3
Références	3
Définitions	3
Description détaillée	4
Règlement particulier	4
Article 1 : Participation	4
Article 2 : Inscription	5
Surclassement	5
Association de partenaires	5
Droits d'inscription	5
Article 3 : Tableaux	5
Article 4 : Confection des poules	6
Zone Minibad poussin et zone sud	6
Zone nord	6
Article 5 : Convocations	6
Article 6 : Carnet du circuit jeunes	7
Article 7 : Forfaits	7
Article 8 : Autorité	7
Article 9 : Tenue	7
Article 10 : Scoring	8
Article 11 : Récidive	8
Article 12 : Qualification pour les finales départementales	8
Finale de simple	8
Finale de double	8
Article 13 : Découpage des zones du CODEP 67	9
Article 14 : Volants	9
Article 15 : Prise en compte du classement CPPH	9
Annexes du règlement particulier	10
Annexe 1 : Calendrier, dates lieux et JA – Au 06/10/2026	10
Annexe 2 : Date limite d'inscription	11
Annexe 3 : Date de prise en compte du CPPH	11
Annexe 4 : GEO et numéro de dossier de la demande d'autorisation POONA	12
Annexes 5 : Les accompagnateurs de terrain au circuit jeunes	12
Article 1 : Objet	12
Article 2 : Domaine d'application	12

Article 3 : Définition	12
Article 4 : Description détaillée.....	12

Objet

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doit se dérouler le circuit jeunes dans les différents comités départementaux de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification aux finales départementales.

Il est complété par des annexes dans lesquelles chaque comité rédige ses propres spécificités (tarifs d'inscription, volants, dates limites d'inscription...) mais également s'il le souhaite des amendements et des dérogations afin de l'adapter aux habitudes et/ou contraintes locales (nombre de journées, nombre de qualifiés pour les finales départementales, ...).

Domaine d'application

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

Références

Guide du Badminton : Principes sportifs.
Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.
Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.
Guide du Badminton : Statut des joueurs.

Définitions

CJ : Circuit Jeunes.
CODEP : Comité Départemental.
CDJ : Commission Départementale Jeunes.
CLOT : Commission de Ligue des Officiels Techniques
CRJ : Commission Régionale Jeunes.
ICD : Le Championnat Interclubs Départemental.
ICR : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est.
ICN : Le Championnat Interclubs national.
InterCodep : Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.
LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton
CIJ : Circuit Interrégional Jeune.
CEJ : Circuit Elite Jeune.
RGC : Règlement Général des Compétitions

Description détaillée

Le circuit jeunes est une compétition officielle régie par le CODEP 67 qui, à l'issue de plusieurs étapes, attribue des titres départementaux aux vainqueurs des finales de simple pour les catégories MiniBaD, de simple et de double dans les catégories poussins, benjamins, minimes et cadets.

La compétition se déroule en 2 phases :

- Une phase dite de classement sur sept étapes ;
- Une phase finale qui regroupe dans chaque catégorie les X meilleurs premiers joueurs du classement circuit jeunes de chaque zone inscrits et les X meilleures paires du classement circuit jeunes inscrites. Le nombre de joueurs et de paires qualifiés sera défini dans l'article 14 du règlement particulier.

La phase de classement se déroulera sur sept week-ends comme suit :

- Les samedis pour les catégories de jeu minibad et poussin ;
- Les dimanches pour les catégories de jeu benjamin, minime et cadet.

La phase de classement comprendra :

- Sept étapes de simple pour la catégorie minibad ;
- Quatre étapes de simple et trois étapes de double pour les catégories, poussin, benjamin, minime et cadet.

Les journées de phases de classement ne comprendront qu'une phase de poules.

Les finales se disputeront en poules suivies dans la mesure du possible d'un tableau en élimination directe. Dans ce cas, un match pour la troisième place sera assuré à l'issue des demi-finales.

La gestion du circuit jeunes est réalisée par la commission circuit jeunes.

Règlement particulier

Article 1 : Participation

La compétition est ouverte aux joueurs jeunes licenciés auprès de la FFBaD dans le CODEP 67, dans les catégories d'âge minibad, poussin, benjamin, minime et cadet, qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale et qui sont classés D7 à P12, ainsi qu'aux non-compétiteurs.

La compétition peut être ouverte aux clubs des départementaux limitrophes, sous réserve d'accord entre le CODEP d'appartenance et le CODEP 67.

Sont exclus de la compétition :

- Tout joueur faisant partie d'un Pôle Espoir ;
- Tout joueur faisant partie d'un Pôle France ;

- Tout joueur évoluant dans une compétition de niveau « Elite » (Circuit Elite Jeunes, Championnat de France jeunes) ;
- À la date de prise en compte du CPPH de l'étape, ainsi que de la finale, tout joueur ayant un classement strictement supérieur à D7 dans la catégorie de jeu dans laquelle le joueur souhaite s'inscrire.

Article 2 : Inscription

Les inscriptions devront être faites à chaque journée. Elles se feront exclusivement via la plateforme dédiée <http://www.badnet.fr>.

Les inscriptions devront se faire, soit individuellement, soit via le compte BadNet du club. Les inscriptions pour l'ensemble des journées et les finales sont ouvertes à compter du 1^{er} septembre 2026 à minuit.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche précédant la journée à 23 h 59, pour les journées 1 à 7, au 2 mai 2027 pour les finales. (cf. annexe 2 du règlement particulier pour les dates limites d'inscription.)

Surclassement

Un joueur pourra être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne, mais jamais l'inverse. La catégorie d'inscription peut, en revanche, être différente en simple et en double.

Exemple : Un joueur poussin pourra s'inscrire en simple benjamin et en double poussin.

Association de partenaires

Des joueurs sans partenaire peuvent être inscrits en « recherche partenaire ». Une fois les inscriptions closes, un tirage au sort associera ces joueurs selon leurs catégories. En cas de forfait après le tirage au sort, les clubs pourront être contactés afin de proposer de nouvelles associations permettant à un maximum de joueurs de jouer.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription, par joueur, sont fixés à :

- 7 € par journée effectuée (suppression des droits d'inscription au circuit jeunes) ;
- Gratuité pour l'inscription aux finales.

Le paiement devra être effectué, à chaque journée, à l'inscription via BadNet. Les frais de service seront pris en charge par le CODEP 67.

Article 3 : Tableaux

La compétition comprend :

- 10 tableaux de simple (catégories minibad, poussin, benjamin, minime et cadet, homme et femme)
- 8 tableaux de double (catégories poussin, benjamin, minime et cadet, homme et femme)

Les catégories d'âge sont celles définies par la FFBaD (Guide du Badminton – Statuts des joueurs).

Les séries de chaque catégorie seront créées afin de maximiser le nombre de poules de quatre.

La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera, en conformité avec le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD, celle 15 jours avant la journée de compétition, y compris pour les finales. (Cf. annexe 3.) Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.

Il faut un minimum de trois joueurs/paires par tableau pour que le tableau soit joué. Si l'un des tableaux n'est pas suffisamment représenté dans l'une des zones, il sera possible de le regrouper avec celui de l'autre zone.

Chaque match victorieux rapportera trois points au classement du circuit jeunes, un match perdu rapportera un point. Une non-participation ne rapportera pas de point. Le classement publié sur le site du CODEP le sera à titre indicatif. Seul le classement validé par le CODEP à l'issue des journées de classement fera foi pour les finales.

Article 4 : Confection des poules

Chaque journée se déroulera majoritairement en poules de quatre joueurs/paires. Il pourra y avoir des poules uniques de cinq joueurs/paires. Si et seulement si l'échéancier et le dimensionnement de la salle le permettent, il pourra y avoir des poules de six joueurs/paires.

Zone Minibad poussin et zone sud

Les séries sont confectionnées suivant le rang national des joueurs, les poules seront définies par tirage au sort.

Zone nord

Les séries sont confectionnées par niveau de jeu :

- Un joueur classé D évoluera en catégorie D,
- Un joueur classé P évoluera en catégorie P,
- Un joueur poussin surclassé évoluera dans la catégorie correspondante à son rang national.

Les poules seront définies par tirage au sort.

Article 5 : Convocations

Le CODEP diffusera les convocations lors de chaque journée sur le site du CODEP

<https://badminton67.fr/circuit-jeunes/>, rubrique Convocations.

L'heure de convocation devra être strictement respectée. Seule cette convocation fera foi. Il ne faudra pas tenir compte des convocations indiquées dans BadNet et eBad.

Dans le cas du double, le partenaire du joueur absent ne pourra pas non plus participer à l'étape, sauf si un joueur « libre » dans la même catégorie se trouve dans la salle et accepte de s'associer à lui.

Article 6 : Carnet du circuit jeunes

Chaque joueur recevra, lors de sa première participation à une étape, de la part du CODEP 67, un carnet de suivi et d'explications sur la compétition. Ce carnet servira de feuille de présence et devra impérativement être signé par le(s) juge(s)-arbitre(s) de chaque étape avant de quitter la salle à la fin de la compétition.

Article 7 : Forfaits

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au lundi précédant chaque journée de compétition. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation à l'adresse suivante cj67@badminton67.fr et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton par voie dématérialisée à l'adresse forfait@lgebad.com, ou par voie postale au siège de la LGEBAD, 13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE, cachet de la poste faisant foi.

Article 8 : Autorité

La compétition est régie par les règlements de la FFBaD en vigueur. Elle est placée à chaque étape et durant les finales, sous l'autorité d'un juge-arbitre approuvé par la Commission Départemental des Officiels Techniques.

Les matchs sont auto-arbitrés et scorés, mais peuvent être arbitrés par des officiels si le juge-arbitre le décide.

Qu'ils soient arbitrés ou non, toute intervention extérieure est interdite en dehors des arrêts de jeu autorisés, à 8 points et entre les sets (deux personnes maximums par joueurs). En particulier, les entraîneurs, spectateurs et parents ne doivent pas s'immiscer dans les matchs en cours, même en cas de différends entre les joueurs.

Le juge-arbitre de la compétition est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements. Ses décisions sont sans appel.

Article 9 : Tenue

Une tenue réglementaire est demandée, la règle étant dictée par le Guide du Badminton – Principes sportifs – Tenues et publicités. Conformément à cette circulaire, tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, CODEP ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.

Il appartient au juge-arbitre seul de décider si une tenue est correcte ou non.

Les clubs devront informer leurs joueurs de ce point du règlement. Le joueur ne se présentant pas en tenue sportive (ex : jeans, pantalon) ne pourra pas participer à la compétition et ne marquera pas de point sur l'étape en question.

En cas de récidive, outre le fait que le joueur ne pourra pas participer à l'étape concernée, le joueur pourra également être exclu définitivement du CJ.

Article 10 : Scoring

Tous les matches se joueront en deux sets gagnants de 15 points.

Dans une poule de 3, chaque joueur ne participant qu'à 2 matchs sur 3, scorera le match qu'il ne joue pas. Le scoring est obligatoire. Un joueur pourra éventuellement se faire remplacer pour cette activité. Il lui incombera de trouver un remplaçant et de le signaler au juge-arbitre.

Dans les poules de 4, le juge-arbitre pourra demander à des joueurs au repos de scorer, faire appel à des arbitres officiels ou encore laisser les joueurs compter eux-mêmes les points.

Article 11 : Récidive

En cas de manquements répétés aux différents points de règlement précités (retard, forfait, tenue, refus et/ou oubli de scorer), un joueur pourra être exclu définitivement du CJ.

Article 12 : Qualification pour les finales départementales

Les joueurs seront informés par le CODEP du nombre de sélectionnés pour les finales de simple et de double selon l'annexe disponible sur le site du CODEP à la page suivante : www.badminton67.fr/circuit-jeunes/.

Le nombre de qualifiés par tableau, sera calculé en fonction du nombre d'inscrits par tableau et par zone, ainsi que par la capacité d'accueil de la salle.

Finale de simple

Dans chaque tableau, participeront à la finale, les X joueurs les mieux classés au classement du circuit jeunes, toutes zones confondues, proportionnellement au nombre de joueurs par zone dans la catégorie concernée. Un joueur ne pourra pas prétendre à la finale si dans la catégorie de jeu concernée, il a manqué plus d'une journée en catégorie poussin à cadet, plus de deux journées en catégorie minibad. En cas d'égalité, c'est la date d'inscription qui servira de critère de départage.

Un joueur ayant remporté l'intégralité de ses matches en simple en ayant manqué une journée pour les catégories poussin à cadet, deux journées pour la catégorie minibad, sera automatiquement qualifié.

Un joueur ayant perdu tous ses matches et ayant participé à l'intégralité des journées de simple, ne pourra pas prétendre à une participation à la finale en simple.

Finale de double

Le nombre de qualifiés se fera en utilisant le même principe que pour le simple.

Dans chaque catégorie de jeu concernée, chaque joueur ayant participé à deux étapes de double pourra s'inscrire pour la finale. Participeront à la finale, les X joueurs les mieux classés au classement du circuit jeunes, toutes zones confondues, proportionnellement au nombre de joueurs par zone dans la catégorie concernée. En cas d'égalité entre plusieurs

paires, c'est la date d'inscription du second joueur de la paire qui servira de critère de départage.

Un joueur ayant remporté l'intégralité de ses matches en double en ayant manqué une journée pour les catégories poussin à cadet, sera automatiquement qualifié.

Un joueur ayant perdu tous ses matches et ayant participé à l'intégralité des journées de double, ne pourra pas prétendre à une participation à la finale en double.

Le classement départemental (simple ou double) à l'issue de la finale sera établi comme suit :

- 1^{er} : Champion du circuit jeunes 67 (médaille d'or)
- 2^{ème} : Vice-champion du circuit jeunes 67 (médaille d'argent)
- 3^{ème} : Troisième du circuit jeunes 67 (Médaille de bronze)

Article 13 : Découpage des zones du CODEP 67

Un club sera toujours considéré en entier dans sa zone et ne pourra donc pas avoir un joueur X dans une zone et un joueur Y dans l'autre, sauf si l'un des tableaux n'existe que dans l'une des zones, en raison du faible nombre d'inscrits dans celui-ci.

Tout joueur de niveau R ou supérieur ne seront pas acceptés sur ce niveau de compétition.

Article 14 : Volants

Tous les volants seront fournis par le CODEP67. La phase finale (départementale) se jouera uniquement avec des volants en carbone, fournis par le CODEP 67.

Pour les autres étapes, la gestion « volants » sera la suivante :

Les poules A et B de l'ensemble des catégories utiliseront des volants en carbone. Toutes les autres poules se joueront en volants en plastique bout liège, sauf accord entre les joueurs pour utiliser un volant en carbone ou plumes. Dans ce cas, les volants seront à charge des joueurs à part égale.

Les volants utilisés seront :

- Victor NCS Max ;
- Yonex Mavis 2000.

Article 15 : Prise en compte du classement CPPH

Pour les différentes catégories, c'est le rang national à 15 jours d'une étape, qui fera foi. Pour les finales, c'est le rang national à 28 jours qui sera pris en compte. (Cf. annexe 3)

Annexes du règlement particulier

Annexe 1 : Calendrier, dates lieux et JA – Au 06/10/2026

Le GEO sera Geoffroy BALAYN sur l'ensemble des journées.

Journée	Dates	Zone	Lieux	JA
J1	10/10/2026	Poussin + minibad	Bischwiller	Mickaël OUDOT Clotilde de LOURTIOUX
	11/10/2026	Zone nord	Bischwiller	Mickaël OUDOT Virginie PIERROT
		Zone sud	Sélestat	Clotilde de LOURTIOUX Jean-François FERTINEL
J2	21/11/2026	Poussin + minibad	Truchtersheim	Paul SCHWAB
	22/11/2026	Zone nord	Betschdorf	Blandine JUNG Virginie PIERROT
		Zone sud	Lingolsheim Ostwald	Mickaël OUDOT Paul SCHWAB
J3	12/12/2026	Poussin + minibad	Erstein	Paul SCHWAB
	13/12/2026	Zone nord	Merzwiller	Virginie PIERROT
		Zone sud	Erstein	Paul SCHWAB
J4	09/01/2027	Poussin + minibad	Schwindratzheim	Flavien REMY-NAZON
	10/01/2027	Zone nord	Bouxwiller et Schwindratzheim	Flavien REMY-NAZON Blandine JUNG
		Zone sud	Hilsenheim	Mickaël OUDOT Geoffroy BALAYN
J5	13/02/2027	Poussin + minibad	Drusenheim	Mickaël OUDOT
	14/02/2027	Zone nord	Drusenheim	Virginie PIERROT
		Zone sud	Lingolsheim	Mickaël OUDOT
J6	20/03/2027	Poussin + minibad	Duttlenheim	Flavien REMY-NAZON Mickaël OUDOT
	21/03/2027	Zone nord	Mundolsheim	Flavien REMY-NAZON Virginie PIERROT
		Zone sud	Villé	Mickaël OUDOT Paul SCHWAB
J7	03/04/2027	Poussin + minibad	Soufflenheim	Flavien REMY-NAZON
	04/04/2027	Zone nord	Soufflenheim	Flavien REMY-NAZON
		Zone sud	Scherwiller	Geoffroy BALAYN
Finales	29 et 30 mai 2027	Toutes zones	Robertsau	Virginie PIERROT Paul SCHWAB

Annexe 2 : Date limite d'inscription

Journée	Date et heure d'ouverture des inscription	Date et heure limites d'inscription
J1	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 00 h 00	Dimanche 4 octobre 2026 à 23 h 59
J2	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 00 h 00	Dimanche 15 novembre 2026 à 23 h 59
J3	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 00 h 00	Dimanche 6 décembre 2026 à 23 h 59
J4	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 00 h 00	Dimanche 3 janvier 2027 à 23 h 59
J5	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 00 h 00	Dimanche 7 février 2027 à 23 h 59
J6	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 00 h 00	Dimanche 14 mars 2027 à 23 h 59
J7	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 00 h 00	Dimanche 28 mars 2027 à 23 h 59
Finales	Mardi 1 ^{er} septembre 2026 à 00 h 00	Dimanche 2 mai 2027 à 23 h 59

Annexe 3 : Date de prise en compte du CPPH

Journée	Date de la compétition	Zone	Date de prise en compte du CPPH
J1	10/10/2026	Poussin + minibad	26/09/2026
	11/10/2026	Zone nord	
		Zone sud	
J2	21/11/2026	Poussin + minibad	07/11/2026
	22/11/2026	Zone nord	
		Zone sud	
J3	12/12/2026	Poussin + minibad	28/11/2026
	13/12/2026	Zone nord	
		Zone sud	
J4	09/01/2027	Poussin + minibad	26/12/2026
	10/01/2027	Zone nord	
		Zone sud	
J5	13/02/2027	Poussin + minibad	30/01/2027
	14/02/2027	Zone nord	
		Zone sud	
J6	20/03/2027	Poussin + minibad	06/03/2027
	21/03/2027	Zone nord	
		Zone sud	
J7	03/04/2027	Poussin + minibad	20/03/2027
	04/04/2027	Zone nord	
		Zone sud	
Finales	29 et 30 mai 2027	Toutes zones	01/05/2026

Annexe 4 : GEO et numéro de dossier de la demande d'autorisation POONA

Journée	Dates de la compétition	GEO	Numéro de dossier de la demande d'autorisation POONA
J1	10 et 11 octobre 2026	Geoffroy BALAYN	2600157
J2	21 et 22 novembre 2026	Geoffroy BALAYN	2600363
J3	12 et 13 décembre 2026	Geoffroy BALAYN	2600365
J4	09 et 10 janvier 2027	Virginie PIERROT	2600366
J5	13 et 14 février 2027	Geoffroy BALAYN	2600368
J6	20 et 21 mars 2027	Geoffroy BALAYN	2600369
J7	03 et 04 avril 2027	Virginie PIERROT	2600370
Finales	29 et 30 mai 2027	Geoffroy BALAYN	2600371

Annexes 5 : Les accompagnateurs de terrain au circuit jeunes

Article 1 : Objet

Le présent additif a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles peuvent exercer les Accompagnateurs de Terrain au circuit jeunes. Il précise les modalités d'exercices, le rôle et les limites de leur intervention.

Article 2 : Domaine d'application

Les modalités du présent additif sont exclusivement destinées à la compétition circuit jeunes.

Article 3 : Définition

AT = Accompagnateur de terrain

JA = Juge-arbitre

CODEP = Comité Départemental

Article 4 : Description détaillée

Article 4.1 : Définition de l'AT

L'AT est une personne qui lors d'un match de la compétition circuit jeunes (étapes ou finales), officie au bord du terrain en l'absence d'un arbitre (si aucun n'est disponible), pour toutes les catégories.

Cette personne peut être soit :

- Un adulte présent dans la salle ;
- Un jeune (avec une licence FFBaD).

Article 4.2 : Rôle de l'AT

Les matchs des catégories minibad et poussin nécessitent un soutien particulier.

Aussi l'AT veille à ce que la rencontre se déroule normalement, tout en agissant sur 3 niveaux :

1. Il compte les points (à l'aide du scoreur).

2. Eventuellement, sur demande des joueurs à la fin d'un échange, il propose son avis sur la gestion des lignes (explication des limites, quand est-ce qu'un volant est in ou out). Dans le cas où 1 des joueurs (ou plusieurs) se trompe sur le jugement des lignes, l'AT peut apporter son aide par une correction.
3. Lors du match, il s'assure que personne d'extérieur (parents/publics/coachs...) n'interfère sur le bon déroulement de la rencontre (hormis aux pauses autorisées lors du coaching à 8 et entre les sets). Dans le cas où des personnes perturbent le match, il fait appel immédiatement au JA qui résoudra le problème.
4. Lors du match, il s'assure que les joueurs sont bien placés au moment du service.

Article 4.3 : Formation de l'AT

Les personnes motivées pour être AT, se rendent à la table de marque (un appel au micro sera réalisé), afin d'être identifiées (rédaction d'une liste), et formées (mini-formation de 5 mn) par le JA (ou son adjoint, ou un arbitre), sur leur rôle qui doit se limiter exclusivement aux 3 niveaux d'intervention.

Une personne ne maîtrisant pas le système de comptage des points au badminton, ainsi que la gestion des lignes dans les catégories Minibad et poussins ne peut pas être AT. Seul le JA peut désigner et valider les personnes qui seront AT.

Article 4.4 : Identification de l'AT

Afin de clairement reconnaître dans une salle l'AT, il lui sera remis, s'il est désigné par le JA, un maillot bleu (avec logo « CODEP 67 »). Celui-ci devra être rendu en fin de compétition.

Article 4.5 : Mise en pratique

À l'appel d'un match d'un joueur, l'AT se rend à la table de marque pour chercher le volant. Il exerce son rôle lors du match (scorer, ...), puis à la fin du match, il veille à ce que les joueurs quittent le terrain puis renseigne le score à l'aide de la tablette.

Article 5.6 : Réactions en cas de problèmes et limites

Si un problème se manifeste lors d'un match qui n'est pas du ressort de l'AT. Ce dernier est autorisé à suspendre le match, le temps de faire venir le JA, qui prendra le relais dans la résolution du problème.

Un AT ne peut pas exercer sur un terrain s'il existe entre lui et l'un des joueurs (sauf autorisation du JA) :

- un lien de parenté ;
- un lien d'autorité (coach/entraîneur) ;
- un lien d'identification (même club).

Article 5.7 : Remerciement pour l'AT

Afin de remercier l'AT pour sa participation, il lui sera remis 1 bon buvette d'une valeur de 5 euros (s'il officie pour un minimum de 3 matchs). Ce bon sera à la charge du CODEP.